

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 avril 2019

Objet : Compte Administratif de la RA de MIGRON– Détermination du résultat – Exercice 2018 :
Décision.

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à seize heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAÏTIA, Vice-président,
- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2018 dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet présente les résultats de l'exécution budgétaire, établis à partir des comptes du C.C.A.S. tenus par la Présidente, ordonnateur.

Les résultats sont les suivants :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes de l'exercice	428 983,96 €
- Dépenses de l'exercice	450 535,69 €
- Résultat de l'exercice	- 21 551,73 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	52 351,67 €
- Résultat de clôture	30 799.94 €
Section d'investissement :	
- Recettes de l'exercice	6 710.64 €
- Dépenses de l'exercice	3 345,51 €
- Résultat de l'exercice	3 365,13 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	17 375,41 €
- Résultat comptable cumulé	20 740.54 €
- Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	Néant

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 de la Présidente du CCAS. »

Madame la Présidente se retire.

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 6 voix pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du CCAS,



Christine BOST